

Le CAPES de LSF

Les inscriptions à la session 2011 du CAPES de LSF (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) ont lieu entre le 1^{er} juin et le 13 juillet 2010, avant 17 heures. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Le Capes de LSF a été ouvert pour la première fois en 2010. Il s'agit du CAPES externe et du CAPES troisième concours.

Le CAPES externe implique de justifier de diplômes ou de titres. Le candidat n'a pas à justifier de diplômes s'il est père ou mère d'au moins trois enfants ou sportif de haut niveau.

Le troisième concours est ouvert au candidat qui peut justifier de 5 années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé (à ne pas confondre avec « enseignement privé »). Dans ce cas, il n'a pas à justifier de diplômes.

Les conditions requises pour les inscriptions, à l'un ou à l'autre de ces deux concours, sont explicitées sur le site :

<http://www.education.gouv.fr>: rubrique SIAC 2

Une nouvelle maquette d'épreuves rentre en vigueur pour la session 2011.

Les épreuves d'admission restent les mêmes que pour la session 2010. En revanche des changements ont été apportés aux épreuves d'admission.

- Section langue des signes française

A. - Épreuves d'admissibilité

1° Commentaire dirigé :

Commentaire dirigé en langue des signes française d'un texte littéraire ou de civilisation en français, mettant en jeu des problématiques proposées par les programmes des collèges et des lycées. Ce texte peut être accompagné de documents annexes, dont le nombre est fixé à cinq au maximum, destinés à en faciliter la mise en perspective.

Le commentaire effectué par le candidat consiste en une production vidéo en langue des signes française d'une durée d'une heure au maximum.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

2° Traduction :

Traduction en français d'un document vidéo en langue des signes française.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

B. - Épreuves d'admission

1° Leçon portant sur les programmes des classes des collèges et des lycées :

Durée de la préparation : trois heures ; durée totale de l'épreuve : une heure (première partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes ; seconde partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes) ; coefficient 3.

L'épreuve prend appui sur un dossier composé de documents proposés par le jury, qui se rapportent à l'une des notions culturelles des programmes de collège ou de lycée. Ces documents peuvent être des textes, des documents iconographiques, des enregistrements vidéo.

L'épreuve comporte deux parties :

- une première partie en langue des signes française, consistant en la présentation, l'étude et la mise en relation des documents, suivie d'un entretien en langue des signes française ;
- une seconde partie en langue des signes française ou en français, consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques (lexicales, grammaticales) qu'ils mobilisent et des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique, suivi d'un entretien en langue des signes française ou en français au

cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.
Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

2° Épreuve sur dossier en langue des signes française comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. (Durée de la préparation : deux heures ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.)

Première partie : étude de dossier. (Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.)

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture linguistique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes de la langue des signes française ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la langue des signes française et ses relations avec les autres disciplines.

Cette partie d'épreuve prend appui sur un dossier composé d'un ou plusieurs documents d'actualité (écrit, iconographique ou vidéo).

Le candidat fait une présentation en langue des signes française des éléments contenus dans le dossier qui sert de point de départ à l'entretien dans cette langue avec le jury.

L'entretien permet de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer de manière correcte et précise, et à réagir aux sollicitations du jury.

Seconde partie : interrogation en langue des signes française portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ». (Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond en langue des signes française pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les

éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien en langue des signes française avec le jury pendant dix minutes.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront le 23 et le 24 novembre 2010

Quelques points de rappel : tout lauréat d'un CAPES dépend alors du ministère de l'Éducation nationale. Concrètement, cela signifie qu'il se voit attribuer, dès la rentrée scolaire qui suit l'obtention du concours, un poste d'enseignant. À la suite de la publication des résultats d'admission, les titulaires du CAPES LSF font connaître leurs vœux d'affectation à l'administration centrale. Elle flèche les postes sur les lieux d'implantations académiques de Pôles pour l'accompagnement des élèves malentendants et sourds (Pôles LSF ou PASS). Le fonctionnaire stagiaire effectue, dès la première année, un service d'enseignement de 18 heures dans un établissement scolaire de l'Éducation nationale. Il doit se conformer aux valeurs du service public de l'éducation et doit agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable.

Les professeurs ainsi affectés enseignent exclusivement la LSF – discipline pour laquelle le jury les a déclarés compétents – à des élèves sourds ou à des élèves entendants qui ont fait le choix de cet apprentissage. Ils interviennent dans des établissements du second degré : collège et/ou lycée général, technologique et professionnel. Si l'année en tant que stagiaire est jugée satisfaisante, la titularisation est prononcée par le jury académique.

Afin d'accompagner au mieux les candidats dans leur préparation, le site dédié <http://www.ressources-lsf.cndp.fr> propose des ressources très utiles :

- **Le rapport des épreuves du concours 2011** (60 pages et des documents en annexes)

Ceci est un document de travail de nature à permettre à tous les candidats de se préparer aux exigences propres à ce concours. Une lecture très attentive leur donnera des renseignements très utiles.

- **Des fiches correspondant à une méthodologie pour aborder les épreuves.** Ces fiches, mises en ligne sur le site dédié avant la session 2010, sont toujours valables pour la session 2011 où les deux épreuves d'admissibilité restent inchangées.*

Une nouveauté dans le concours du CAPES LSF 2011 : la compétence professionnelle « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » est évaluée dans le cadre de la seconde épreuve d'admission. À ce propos, des exemples de « sujets zéro » sont en ligne sur le site de l'Éducation nationale. Ils s'appliquent à toutes les sections de CAPES.

Un cours de préparation progressif aux épreuves du CAPES de LSF sera disponible au CNED (Centre national d'enseignement à distance) courant Août. On peut, au préalable, dès à présent, s'inscrire à des modules de perfectionnement en français écrit (cycle préparatoire au DAEU). Un cours de préparation aux épreuves d'admission du CAPES de LSF sera disponible au CNED, dans un deuxième temps. Le premier cours conduira progressivement, tout d'abord, à la maîtrise de la méthodologie propre au commentaire de texte dirigé et à l'épreuve de traduction, à partir de vidéos en LSF. Il s'appuiera sur un échantillon de textes, et de vidéos en LSF, en relation avec les programmes culturels des collèges et des lycées auxquels ce CAPES est adossé. Les activités d'entraînement progressives font l'objet de corrigés ou de notes d'accompagnement permettant d'évaluer le travail personnel. Deux commentaires de textes et deux traductions sont donnés avec leurs corrigés intégralement rédigés. Ce cours proposera aussi deux devoirs correspondant aux deux épreuves d'admissibilité du CAPES, que les personnes inscrites enverront au CNED pour correction, à une date limite qui leur sera communiquée, antérieure aux dates des épreuves d'admissibilité (23 et 24 novembre) afin qu'ils en reçoivent le corrigé avant.

Le cours de préparation aux épreuves d'admission, telles qu'elles sont définies dans la maquette du concours pour la session 2011 sera disponible ensuite et ceux qui le souhaitent devront s'y inscrire courant octobre.

***Fiches concernant les deux épreuves d'admissibilité**

Quelques observations concernant l'épreuve de traduction

Traduire un texte, c'est le basculer d'une langue (langue de départ) dans une autre (langue d'arrivée). Une bonne connaissance des deux langues s'avère

donc nécessaire.

Il s'agira pour le traducteur, après plusieurs lectures attentives du texte de départ pour s'assurer de sa compréhension, d'en proposer une traduction la plus fidèle possible.

Au plan lexical :

- recherche du mot équivalent précis (en évitant la sous-traduction et la sur-traduction) ;
- recours à des procédés de transposition, modulation lorsque ceci s'avère nécessaire (une traduction littérale n'est pas toujours possible) ;
- respect du style propre à l'auteur : rendre le mieux possible, dans la langue d'arrivée, images, métaphores.

Au plan grammatical :

- traduction rigoureuse des temps, aspects ;
- respect des genres.

Au plan syntaxique :

- construction (verbes, adjectifs) ;
- évitement, si nécessaire, de calques syntaxiques (la syntaxe de la langue de départ n'est pas superposable à celle de la langue d'arrivée).

Veiller à traduire au mieux les références culturelles, les registres de langue, la tonalité du texte qui doit s'envisager comme un tout cohérent.

La traduction écrite doit être dans une langue correcte (orthographe d'usage, accords, genres, ponctuation, accents).

Une bonne traduction révèle une perception juste des deux langues et de leurs fonctionnements propres et une capacité à rendre compte (littéralement ou par transposition) des écarts culturels et du contexte civilisationnel et culturel dans lequel se situe le texte à traduire.

Quelques observations concernant le **commentaire dirigé de texte**

Il s'agit ici de suggérer quelques pistes :

La lecture du sujet

Il est bon de prendre soigneusement connaissance des termes mêmes du sujet à traiter (« commentaire dirigé ») car son intitulé va guider :

- la gestion du travail de lecture et d'appropriation du contenu du texte ;

- la concentration sur une thématique particulière ;
- l'organisation de la rédaction finale du commentaire.

Ce qu'est un commentaire

La mise en lumière d'une problématique interne au texte. Le texte, quelle qu'en soit la nature, expose ou pose un problème, soulève une question de fond et, par un itinéraire intellectuel fait d'argumentation, d'exemples illustratifs, chemine vers une forme de réponse.

Un commentaire comprend une introduction, un plan, un corps/un développement, une conclusion :

- l'introduction du commentaire amorce (par une proposition d'ordre général en rapport un peu lâche avec un aspect du texte, voire avec la problématique elle-même, ou par une référence précise en relation avec le problème de civilisation (si c'est le cas) et expose la problématique ;
- le plan du commentaire doit être clairement annoncé (et suivi) et assurer la cohérence de l'ensemble (organisation logique du raisonnement) ;
- la démarche va du simple au complexe, de l'explicite à l'implicite, du relevé factuel à l'interprétation raisonnée ;
- le corps du commentaire développe cet itinéraire en s'appuyant sur des analyses de la globalité et du détail du texte, de façon à ce que, à chaque étape prévue, un élément de réponse soit apporté à la question initiale ;
- la conclusion opère la synthèse des éléments de réponse. Elle tente de montrer comment le document et cette réponse peuvent servir de jalons pour aborder un problème plus complexe, notamment en relation avec le thème culturel qui sous-tend les programmes de collège et de lycée de la discipline.

Il est fortement conseillé de se livrer, dans une première étape, à un repérage pertinent de termes, de champs lexicaux, d'effets de style qui sont souvent révélateurs des intentions de l'auteur, de sa vision des choses, de ses prises de position, de son regard critique ou pas.

Des connaissances minimales en narratologie, en rhétorique permettent de s'interroger sur le point de vue exposé dans le texte. La source du document et sa date de publication sont des indices à ne pas négliger.

L'usage des citations de l'auteur doit être judicieux et modéré.

Ce qu'un commentaire n'est pas :

- un résumé du texte ;
- une reformulation ou paraphrase du texte ;

- une reprise du plan du texte ;
- un regroupement de citations en trois parties ;
- un placage de connaissances livresques plus ou moins en rapport avec le sujet ou la thématique du texte.

IMPORTANT : Le candidat sera seul maître de sa propre prise de vue et responsable de sa production. Il est donc vivement conseillé de se familiariser avec l'utilisation technique de la webcam. L'ensemble du commentaire doit être présenté dans une langue des signes, correcte et respectueuse de ses caractéristiques propres. Un commentaire inintelligible, fautif ou indigent, de même qu'une vidéo de mauvaise qualité, ne seraient pas acceptables.

Les ressources qui sont mentionnées ci-dessus doivent constituer une aide précieuse pour mener une préparation dans les meilleures conditions. Toutefois, il faut garder à l'esprit que Le CAPES de LSF est un concours exigeant. Par conséquent, il importe que les candidats fassent preuve de détermination. Pour certains, il faudra vraisemblablement programmer leur préparation sur au moins deux années, comme c'est le cas pour les candidats au CAPES d'autres disciplines. L'expérience montre que la constance dans l'effort est garante de progrès et mène logiquement au succès.